PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac. Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac siège en séance ordinaire ce 6 mai 2020 par conférence téléphonique à 13 heures. Sont présents à cette conférence téléphonique :

Lucie Geoffrion Serge Trudel Gaétan Beauchesne. À 13 heures 22 se sont joint Micheline Demers et Robert Tessier. Absente : Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

<u>Résolution 2020-05-068</u> Séance du conseil en temps du Covid-19

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre par délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos à 13 heures, ainsi que toute séance à venir et ce jusqu'à la fin de l'arrêté 2020-004, et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Geoffrion, appuyé par Serge Trudel et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique »

-Adoptée-

Résolution 2020-05-069 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'adopter l'ordre du jour cidessous présenté

- 1. Ouverture.
- 2. Séance du conseil en temps du Covid-19.
- 3. Adoption de l'ordre du jour.
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020.
- 5. Présentation des comptes.
- 6. Dépôt des soumissions « déneigement des rues ».
- 7. Adoption du règlement 016-2020.
- 8. Municipalité amis des enfants.
- 9. Adoption de la politique familiale.
- Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment Permis.
- 11. Modification du contrat de travail de Véronique Baril.
- 12. Réparation couverture bureau municipal. Soumission.
- Nettoyage des rues.
- 14. Achat de fleurs pour le bureau municipal.
- 15. Varia
 - a. Demande de modification du statut de pompiers nonurbain.
- 16. Achat camion Ford F-150.
- 17. Période des questions.
- 18. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-070 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 avril 2020

Il est proposé Serge Trudel appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 avril 2020 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-071 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'avril 2020 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période. Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Serge Trudel et résolu que des comptes au montant 48 725.75 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 48 725.75 \$ sont disponible en date du 06 mai 2020.

Sylvie Genois Secrétaire-trésorière

<u>Résolution 2020-05-072</u> Dépôt des soumissions « déneigement des rues »

ATTENDU que la Municipalité a procédé, par appel d'offre sur invitation par le SEAO pour le déneigement des rues.

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit
 « Excavation R.M.G », la soumission relative au déneigement
 des rues, d'une durée de 5 ans, pour un prix de 373 053.87 \$
 incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission
 ouverte le 04 mai 2020;
- cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat est accordée aux conditions prévues dans le document d'appel d'offre numéro MEK-P0251 préparé le 14 avril 2020 par Robin Hould, ingénieur à la MRC de Mékinac.
 -Adoptée-

Résolution 2020-05-073 Adoption du règlement 016-2020

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 016-2020 intitulé « Règlement uniformisée de la SPA Mauricie concernant la garde des animaux » a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Lucie Geoffrion et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- que soit adopté le règlement numéro 016-2020 intitulé
 « Règlement uniformisée e la SPA Mauricie concernant la garde des animaux ».

-Adoptée-

Résolution 2020-05-074 Municipalité amis des enfants

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac pour devenir Amis des enfants :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Beauchesne, appuyé par monsieur Serge Trudel et résolu à l'unanimité.

- d'autoriser et d'approuver le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention Amie des enfants;
- de confirmer que madame la conseillère Micheline Demers, soit la responsable du dossier Amie des enfants;
- que la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;
- de confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation Amie des enfants;
- que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac s'engage à :
 - Attribuer la coordination de l'accréditation à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM ou former un comité Amie des enfants pour la Municipalité en y intégrant des municipalités et des partenaires régionaux (milieu de la santé, milieu économique, milieu scolaire etc.);
 - Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de son accréditation et y convier les acteurs/partenaires du milieu et des représentants de la municipalité de la MRC;
 - Maintenir <u>un plan d'action</u> avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
 - Transmettre au CAMF <u>l'état d'avancement du plan</u> <u>d'action</u> à la mi-projet;
 - Célébrer annuellement la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux;
 - Faire la <u>promotion de son accréditation</u>, entre autres, en utilisant le logo dans ses outils de communications (imprimés et électronique).

-Adoptée-

Résolution 2020-05-075 Adoption de la politique familiale

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'adopter la même politique familiale de la MRC Mékinac tel que présenté.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-076 environnement et bâtiment

Rapport de l'inspecteur en

Il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'avril 2020.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-077

Modification du contrat de travail de

Véronique Baril

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu de modifier le contrat de travail de Véronique Baril comme suit :

- le contrat de travail sera pour une période déterminée de 2 ans, soit du 6 mai 2020 au 8 mai 2022;
- Ajout d'une journée de travail supplémentaire par semaine (7 h 30);
- Participation au régime de l'assurance-collective de la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-078

Réparation couverture pour le bureau

municipal - Soumission

ATTENDU que la municipalité a demandé à deux (2) entrepreneurs des soumissions pour la rénovation de la couverture du bureau municipal;

ATTENDU que les deux entrepreneurs sont D.E.L. Multi-Constructions Inc. et Steve Doucet;

ATTENDU que le prix de la soumission de D.E.L. Multi-Construction Inc. est de 21 874.86 \$ (taxes incluses) et celle de l'entrepreneur Steve Doucet est de 22 376.25 (taxes incluses);

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire, soit D.E.L. Multi-Constructions Inc., le contrat pour la réparation de la couverture du bureau municipal.

-Accordé-

<u>Résolution 2020-05-079</u> Nettoyage des rues.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Micheline Demers

et résolu d'autoriser H.P. Terrassement à effectuer le nettoyage des rues de la municipalité.

-Adoptée-

<u>Résolution 2020-05-080</u> Achat de fleurs pour le bureau municipal

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Robert Tessier et résolu d'autoriser l'achat de f

et résolu d'autoriser l'achat de fleurs pour le bureau municipal.

-Adoptée-

<u>Résolution 2020-05-081</u> Demande de modification du statut de pompiers non-urbain

ATTENDU le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

ATTENDU que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

ATTENDU que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour des candidats potentiels;

ATTENDU qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

ATTENDU que certaines spécialités, tel opérateur d'autopompe, sont parties intégrantes des fonctions de base en intervention incendie, mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac considère qu'il faudrait faciliter l'obtention d'un diplôme pour les pompiers ayant à travailler en zone non urbaine;

ATTENDU que la formation des pompiers pourrait être ajustée pour mettre en relief le statut non urbain des pompiers en région au même titre que les officiers non urbains.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers

et résolu que le conseil de municipal de Saint-Roch-de-Mékinac demande aux députés d'intervenir auprès du Ministère de la sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

-Adoptée-

Résolution 2020-05-082 Achat camion Ford F-150

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense de 24 553.03 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un camion Ford F-150 4X4 année 2020, cab régulier, chez le concessionnaire La Pérade Ford Inc.;
- cette dépense sera entièrement payée à même les revenus du camping municipal.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est	proposée par Micheline Demers, appuyé
par Robert Tessier. Il est 13	heures 33.
Guy Dessureault maire	Sylvie Genois secrétaire-trésorière